

NANCY, le 31 Mars 2010

Monsieur le Directeur Général,

Début mars, notre chef de service a sollicité l'équipe éducative pour réfléchir à une nouvelle organisation du planning de la collectivité.

Des propositions ont été émises par certains salariés et nous avons convenu, avec le chef de service éducatif, d'en reparler collectivement, lors de la réunion d'équipe du 25 mars 2010. A cette réunion, le directeur, après une entrée en matière nous rappelant les difficultés actuelles de l'action sociale et particulièrement celles de l'ARS (1 million d'euros « dehors » en 2009 et déjà 1 million en 2010), nous informe cependant de la pérennisation de deux postes sur l'urgence. Il nous présente ensuite le nouveau planning du mois d'avril (**le 25 mars pour le 1 er avril 2010 !**), avec une refonte complète de l'organisation du travail incluant les TS de suivi :

- La suppression des JNT
- La suppression des journées de 8 heures dénonçant le protocole d'accord des 35 heures et son usage depuis 10 ans dans l'association
- La non consultation des instances représentatives du personnel
- La déqualification et la précarisation des postes
- Des week-ends de permanence découpés (ou le samedi ou le dimanche) ce qui sous entend une perte de salaire pour certains salariés, inégalité entre salariés, plus de WE travaillés
- De nombreuses erreurs sur le planning (7 jours de travail consécutifs, 3 dimanches travaillés sur un mois...)
- Le retour des TS de suivi dans le roulement des permanences WE et semaines, alors que leur charge de travail a, depuis la suppression d'1, 2 ETP, a considérablement augmenté (20 suivis par TS)
- Une coupure d'1 heure imposée pour la pause repas aux TS de suivi
- Les congés payés peuvent être précédés ou suivis d'un dimanche travaillé...

Toutes ces modifications nous ont conduit à débrayer et à refuser ces conditions de travail, sur lesquelles nous vous avons déjà alerté en octobre 2009.

Nous demandons :

- Le retour des JNT et le maintien des journées de 8 heures
- La présence de 2 TS de permanence de 7 h à 22 h
- Les WE non fractionnés
- La création d'un poste en CDI de TS qualifié, soit pour assurer les permanences et décharger les TS de suivi, soit pour soulager la charge de travail des TS d'accompagnement
- La clarification du poste d'accompagnement social du service LHSS

Les équipes souffrent du manque de considération et du mépris du directeur.

Nous insistons également sur l'évolution du public accueilli, toujours plus déstructuré et combinant des problématiques lourdes (pathologies psychiatriques, handicap, addictions...) qui nécessiteraient le soutien de l'équipe d'encadrement.

Prenez la mesure de notre colère et de notre exaspération !

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations distinguées.

L'équipe d'ARS Pierre Vivier.